



COMMUNE de LOUVIGNY

2 rue du Pré Joli
57420 LOUVIGNY

Arrêté de Madame le Maire réglementant le stationnement devant l'école

Madame Brigitte TORLOTING,
Maire de la commune de LOUVIGNY,
Conseillère Régionale du Grand Est,
Présidente de la Communauté de Communes du Sud Messin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2213-2 et L.2122-27,

Vu le Code de la route, en particulier ses articles R.325-2, R.325-14, R.411-8,

Vu le Code de la voirie communale,

Vu le décret n° 54 du 10 juillet 1954 portant règlement général de la police et de la circulation routière et notamment l'article 27,

Considérant les problèmes de sécurité engendrés par le stationnement des véhicules devant le bâtiment de l'école élémentaire situé 2 Grd'Rue, aux heures d'entrée et de sortie des élèves,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures locales nécessaires pour assurer la protection et la sécurité des habitants de la commune,

Arrête :

Article 1 :

Le stationnement des véhicules ainsi que l'arrêt (même temporaire pour déposer un élève), seront strictement interdits devant le bâtiment de l'école élémentaire, situé 2 Grd'Rue, tous les jours ouvrables de la semaine.

Une signalétique sera mise en place sur la zone de la chaussée concernée.

Article 2 :

Le parking Bazelaire, situé à côté de l'école devra être privilégié.

Les trottoirs devront être laissés libres à la circulation des piétons.

Tél.03 87 69 70 72 – Fax 03 87 69 72 04

E-mail : mairie.louvigny@wanadoo.fr

Facebook: www.facebook.com/mairiedelouvigny

Site internet : www.mairie-louvigny57.fr

Article 3 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et sanctionnées, conformément aux lois et règlements en vigueur. Tout contrevenant fera l'objet d'une verbalisation.

Article 4 :

Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune.

Ampliation adressée à :

- ✓ Monsieur le Sous-Préfet de la Moselle,
- ✓ Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Verny,
- ✓ Madame la Directrice de l'école des Racines et des Ailes de Louvigny.

Fait à LOUVIGNY le 29/08/2021
Pour servir et valoir ce que de droit.

Le Maire :
Brigitte TORLOTING